



## Periode d'essai cdd de plus de 6 mois

Par **cricrey**, le **22/09/2009** à **16:47**

Bonjour,

A la date du 18 Aout, on m'a fait signer un CDD courant jusqu'en Juillet 2010. Sur mon contrat il etait stipuler une periode d'essai d'un mois, renouvelable 1 fois.

Le mois se passe, et 2/3 jours avant le fin du 1er mois d'essai on m'informe à l'oral que cette periode est renouvelée. J'ai demander un avenant à cette extension de periode d'essai, à la demande de mon ancien employeur qui en avait besoin. L'avenant à été établi le 17septembre, et il à été préciser dessus, que j'etais employée à durée indeterminée, mais je ne l'ai eu en main propre et signer que le 18 Septembre. Ce meme jour j'ai appris qu'on remplaçais mon poste de 30h/semaine, par un 25h/semaine, et on m'a demander si preferais partir le lundi 21 septembre ou bien 8 jours plus tard.

J'ai demander a cet employeur de me fournir un document sur lequel il est stipuler que c'est eux qui n'on pas souhaiter prolonger la periode d'essai avec moi et les raisons ce cette decision.

Si, comme le pense mon ancien employeur mon CDD à bel et bien été valider au vu du code du travail, et que part consequent ils me doivent l'ensemble des salaires que j'aurais du toucher lors de ce CDD, que dois-je faire, ou ne pas faire pour eviter de me faire "avoir"? Ce qui m'inquiete c'est leur habitude de sortir constamment les mots "commun accord" alors qu'a part le jour de mon depart je n'ai pas exprimer le desir d'arreter ce travail.

Merci d'avance aux personnes qui pourront me repondre.